



Guide des guide-bénévoles



**ASSOCIATION FORESTIÈRE
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

Information sur l'évènement

Viens Vivre la forêt 2024

Date : 9 octobre 2024

Lieu : Centre de transfert technologique des pratiques forestières, du CFP Pays-des-Bleuets [375, chemin des forestiers à Dolbeau-Mistassini](#)

Heure d'arrivé des guide-bénévoles : 8h*

Heure de départ prévu des guides : 14h

*Une visite de terrain est organisée à 8h30, afin d'aller à la reconnaissance du site de l'évènement pour permettre le repérage des ateliers auquel vous devrez apporter votre groupe. L'accueil des élèves est prévu à 9h30.

Tâches du guide-bénévoles

La tâche du guide-bénévole consiste à accompagner un groupe scolaire à travers les ateliers offerts au courant de la journée. Vous veillerez au déplacement du groupe en fonction de l'horaire établie préalablement à l'évènement. Vous n'êtes pas responsable de la discipline, l'enseignant qui accompagne le groupe est chargé de cet aspect. Le guide doit :

- Se présenter, au moment d'accueillir son groupe. (Nom, occupations, études, expériences, etc.)
- Rester avec son unique groupe tout au long de la journée, incluant le diner. Un numéro vous sera attribué.
- Suivre à la lettre l'horaire qui lui est fourni. Vous ne pouvez pas décaler, interchanger ou étirer un atelier. Les ateliers durent 25 minutes et vous avez 5 minutes pour vous déplacer. Un signal sonore sera émis.
- Avertir l'animateur 2 minutes avant la fin de son atelier.
- Avertir l'organisation de l'évènement si vous observez des écarts de disciplines ou un manque au respect des règles. Les numéros de cellulaires des organisateurs seront sur l'horaire.
- Susciter l'intérêt des étudiants présents en échangeant et en répondant à leurs questions

- Repérer l'enseignant qui accompagne son groupe et lui rappeler, en cas de besoin, que ce dernier est responsable de la discipline

Le jour de l'évènement

- Se vêtir en conséquence de la météo annoncée, vous serez à l'extérieur en tout temps, beau temps mauvais temps, prévoir :
 - Manteau de pluie / Coupe-vent
 - Soulier fermé / Botte de marche
 - Bouteille d'eau
 - Sac à dos
- Avoir un lunch froid, il n'y a pas de cantine sur place ni de réfrigérateur.

Règles du site

- Des affiches sont disposées sur le site afin de repérer les ateliers
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le site.
- Ne pas courir en forêt
- Disposer des déchets dans les poubelles
- Des affiches sont disposées sur le site afin de repérer les ateliers
- Ne pas dépasser les périmètres de sécurité qui seront établis près des machines forestières.
- Le port du casque de sécurité est obligatoire lors des ateliers de machinerie.
- Près des machines, il est très important de rester en groupe afin que les opérateurs sachent où nous sommes.
- Des trousse de premiers soins seront disponibles dans les bâtiments du site.
- En cas d'urgence, se diriger vers les bâtiments, des cellulaires y seront disponibles.

Horaire de la journée

❖ 8 h	Accueil des guides, des animateurs
❖ 8 h 30	Visite du terrain (voir les ateliers)
❖ 9 h 30	Arrivée sur le site, et consignes de la journée
❖	Pause toilette
❖ 10 h	Atelier 1
❖ 10 h 25	Déplacement
❖ 10 h 30	Atelier 2
❖ 10 h 55	Déplacement
❖ 11 h	Atelier 3
❖ 11 h 30	Dîner (45 minutes)
❖ 12 h 15	Atelier 4
❖ 12 h 40	Déplacement
❖ 12 h 45	Atelier 5
❖ 13 h 10	Déplacement
❖ 13 h 15	Atelier 6
❖ 14 h	Fin de journée et départ pour l'école

Rappel : Chaque atelier est d'une durée de 25 minutes et 5 minutes sont allouées pour les déplacements.

Informations à partager

Votre tâche ne consiste pas uniquement à guider le groupe, mais aussi à transmettre votre passion et vos connaissances sur la forêt. Lors de l'arrivée des élèves, présentez-vous en parlant de vos expériences de travail et de votre formation. Il est souhaitable que les élèves sentent l'amour que vous avez pour votre métier et pour la forêt. Lors des moments morts dans votre horaire (dîner, attente avant le début d'un atelier, déplacement, etc.), vous pouvez profiter de ce temps pour échanger avec votre groupe, leur raconter des anecdotes ou leur montrer quelques trucs utiles dans la forêt. Exemple :

- Raconter vos déplacements en bateau, avion ou hélicoptères dus à votre travail.
- Raconter vos expériences avec la faune que vous avez croisée
- Raconter votre journée la plus mémorable de votre carrière
- Expliquer comment faire la différence entre le sapin et l'épinette
- Expliquer comment compter rapidement l'âge des jeunes sapins avec les verticilles
- Expliquer la régénération des forêts récoltées
- Repérer sur le site des signes de récoltes forestières ou de travaux sylvicoles et expliquer l'impact

Raisons et avantages d'utiliser le bois

Le bois :

- est écologique;
- est le seul matériau de construction renouvelable;
- possède des propriétés acoustiques (isolant phonique)
- sert d'isolant thermique;
- est recyclable;
- crée une ambiance chaleureuse;
- est durable et esthétique;
- emmagasine du carbone;
- est utilisé pour faire différents produits tous plus originaux les uns que les autres;
- Le bois permet de réaliser des économies d'énergie. C'est en effet un excellent isolant : le bois isole 6 fois plus que la brique, 12 fois plus que le béton, 350 fois plus que l'acier et 1500 fois plus que l'aluminium.

Référence : https://jim.media/wp-content/uploads/2023/06/JIM-081_Le-bois-ami-des-economies-denergiepdf.pdf

Carbone :

- Un m³ solide de bois emmagasine en moyenne 0,9 tonne métrique de carbone.
- Une construction typique en bois contient 29 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de l'émission d'une voiture pendant 5 ans (12 500 litres d'essence).
- Produire une poutre en bois émet beaucoup moins de CO₂ que le béton ou l'acier.

- Le bois est un composé chimique complexe dont environ la moitié de son poids sec est constituée d'atomes de carbone
- Les forêts absorbent le CO₂ de l'atmosphère et, par conséquent, l'utilisation de 1 m³ de bois permet de retirer 0,9 tonne de CO₂ de l'atmosphère

Informations générales du territoire forestier au Saguenay-Lac-Saint-Jean

- 96 000 km² = superficie du Saguenay–Lac-Saint-Jean sans eau
- 283 000 habitants
- 49 municipalités
- 5 MRC
- 85 688 km² de forêts
- 89% du territoire du SLSJ est couvert de forêt
- La superficie forestière représente la superficie de l'Autriche, 2 fois la Suisse ou encore 8 fois le Liban. Correspond également 85 fois la superficie du Lac-Saint-Jean.
- 8% du territoire régional est en propriétés privées
- 0 % du territoire régional est en territoire fédéral (26 km²) Bagotville et Mashteuiatsh
- 92 % du territoire régional est en territoire public québécois (90 658 km²)
- Les territoires publics sont gérés par le gouvernement par son ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) avec la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.
 - Voici les principes pour son exploitation.
 - Conservation de la diversité biologique
 - L'aménagement intégré des ressources
 - Le respect de la possibilité forestière
 - Consultation des différents utilisateurs
- La possibilité forestière = ce que l'on peut récolter chaque année sans compromettre la récolte pour les générations futures (retirer seulement les intérêts de son compte de banque)
 - La récolte de la somme de l'accroissement annuel des arbres
 - Croissance annuelle de tous les arbres dans les forêts destinées à l'aménagement = 7 millions m³
- La coupe la plus effectuée dans la région est la CPRS
- Le Canada possède la plus grande superficie de forêts de conifères au monde

Pourcentage des types de forêt au Saguenay–Lac-Saint-Jean

- 7% de la forêt est mélangée
 - 33% de sapinière à bouleau blanc
 - 59% de pessière à mousse
 - 1% de pessière à lichen
- La superficie où il est possible de récolter du bois en forêt boréale est de 35.9%. Il s'agit de la portion de la forêt boréale sous la limite nordique. Donc, presque les 2/3 de la forêt boréale au Québec ne sont pas sous exploitation forestière.